



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E120800

VALABLE JUSQU'AU 10/05/2026

ÉDITÉ LE

10/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/05/2013

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 26/04/2024

0

Raison sociale : HERVE GURVAN

KERANCALVEZ  
29380 BANNALEC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC quimper

Siret : 792 488 207 00012

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 096201273000

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 096201273000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 06 69 19 36 28

Portable : 06 69 19 36 28

Fax :

Site Internet :

E-mail : guran.herve@sfr.fr

Responsabilité légale :

GURVAN HERVE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                           | * Date d'attribution |
|------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE | 11/05/2025           |
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE                                 | 03/07/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 03/07/2025         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 03/07/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.